DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE LA VIENNE

Groupe Environnement Equipement des Collectivités

ETUDE HYDRAULIQUE DE DETERMINATION DES ZONES INONDABLES

LA GARTEMPE

CARTE DES ALEAS

PLAN A5

COMMUNE DE JOUHET

SOGREAH GRENOBLE	*Février 2002*	*130301*	*1 / 5 000*
	Dessiné par : GRS	*Ingénieur d'affaire : DLU*	

LEGENDE

- Aléa faible : H<1m et V<0.5m/s
- Aléa moyen : H<1m et 0.5<V<1m/s
- Aléa fort : H>1m ou V>1m/s
- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone inondable majorée de 0.50m
- 63.80 — Cote de la crue de référence (en m NGF) / Isocote de la crue de référence

83.80 84.00 84.20 84.40 84.60 84.80 85.10 85.20 85.40 85.60 85.80 86.10 86.50 86.60 86.80 87.00 87.20 87.40 87.60

COMMUNE D'ANTIGNY — BOIS DES GRANDS CHAMPS — CHAMPS DU PATURAL — LA FONT DE L'ESSART — LES CAILLOTONS — SECTION A FEUILLE — LA GRANDE PIERRE — Les Sables de Jouhet — Les Chenevaux — Les Bordes — Les Moreaux — La Pièce — La Cadrière — Bois du Pêcher — Les Guevaux — Le Parc — La Recoude — Le Petit-Bois — Le Coteau — La Cadrie — La Garde Pièce — Vallée des Guevaux — Près des Guevaux — Les Fougerez — Les Venelles — LES SABLES DE LA CADRIE — LES TEMPLES — PIÈCE DE L'ETANG — LA PETITE CADRIE — LA PIÈCE DES TEMPLES — LES SABLES DE CHAMBON — CHAMBON — LA PIÈCE DES VIGNES — LES VALLÉES — LES GRAILES — LES BOIS DU CHAMBON — LE BOIS FORBANDIN — LES TRASSES — PIÈCE DES CERISIERS — LE MOUTET — LES PIÈCES DU MOUTET — LE TALUS DE LA BERNATLIÈRE — CORSAC — MONTMORILLON — COMMUNE DE PINDRAY — SECTION G FEUILLE N°1 — SECTION F FEUILLE N°1 — SECTION E FEUILLE N°1